

COMMUNE DE RIMOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le

ID : 035-213502420-20260908-D2026_62-DE

L'an deux mille-vingt-six, le huit septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie lieu ordinaire de ses séances publiques sous la Présidence de Madame LOHIER Fernande, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Étaient présents : 9 - BRUNEL Jean-Claude, DARDENNES Stéphane, DELEURME Olivier, DEMAY Daniel, HELBERT Alice, LOHIER Fernande, MÉTAIS Angélique, ROUAULT Sandrine, TISON Valentine

Absents excusés : 2 - BRARD Dominique, TISON Yves

Madame ROUAULT Sandrine est **secrétaire de séance**.

Date de convocation : 3 septembre 2026

2026 – 62 – Tarification prix Kwh salle des fêtes

Après avoir délibéré le 31 mars 2026, le Conseil municipal :

DÉCIDE que les frais d'électricité seront facturés au réel selon la consommation constatée (relevé de compteur) à compter du 1er septembre 2026 ;

PRÉCISE que :

- Un relevé du compteur sera effectué à l'entrée et à la sortie des lieux ;
- Le tarif appliqué sera le prix moyen de l'année précédente calculé selon le bilan annuel de l'Agence Locale de l'Energie (ALE), soit pour 2026, le prix 2025 : 0.274 €uros du kWh.

La mise à jour sera effectuée annuellement le 1^{er} septembre.

AUTORISE Madame le Maire à appliquer ces modalités et à signer tout document afférent.

Le Maire,
LOHIER Fernande



Secrétaire de séance
ROUAULT Sandrine

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Rouault', written over a faint circular stamp.